

**Comportement des ménages et des acteurs sociaux
face à une sévère régression de leurs revenus**

ATELIER MENAGES ET CRISE

Marseille 24-25-26 mars 1997

**"Migrations et recompositions des sociétés
ouest-africaines dans les années 90"**

Sylvie BREDELOUP
ORSTOM

MIGRATIONS ET RECOMPOSITIONS DES SOCIÉTÉS OUEST- AFRICAINES DANS LES ANNÉES 1990

Sylvie BREDELOUP, ORSTOM-SHADYC, Marseille

Loin de constituer un phénomène nouveau, les flux migratoires internationaux se sont cependant sensiblement accélérés au cours des deux dernières décennies notamment en liaison avec l'inflation du nombre de réfugiés africains ; leur orientation ainsi que leur nature connaissent, de surcroît, de profondes mutations qui ne peuvent être éclairées seulement à l'aune de la crise mondiale polymorphe (crise économique, sociale, politique). Les comportements des migrants, regroupés ou non en réseaux, et leur évolution ont à voir très certainement autant avec les profonds changements (urbanisation, scolarisation, mondialisation, individualisation...) en acte depuis plusieurs décennies, caractéristiques de la "modernité", qu'avec des phénomènes plus conjoncturels. Etablir des relations de causalité entre dynamiques migratoires et crises s'avère donc délicat. Un événement considéré comme initial est déjà l'effet d'un autre événement qui va continuer à travailler par-delà l'événement premier. Un événement resté longtemps sans importance peut aussi jouer un rôle décisif à l'occasion de circonstances nouvelles. Plus modestement, il s'agira d'opérer une recension des comportements migratoires récents repérés sur la base d'études qualitatives et d'enquêtes ou recensements effectués plus spécialement auprès des populations sénégalaises et burkinabè ayant émigré au Sud comme au Nord. Parce qu'ils quittent leur pays ou y retournent dans l'espoir d'accéder à des ressources supplémentaires, précisément dans une période de récession économique internationale, les migrants - en tant que catégorie rassemblant aussi bien des individus, des ménages et des communautés - se devaient d'être interrogés. Face aux pays d'accueil qui durcissent leurs politiques migratoires, face aux pays d'origine qui cherchent le soutien financier ou politique de leurs ressortissants émigrés sans pour autant leur assurer en retour protection et facilités, quels comportements adoptent les migrants ? Qu'ils soient installés durablement ou provisoirement, candidats à l'émigration ou au retour au pays, quels moyens mettent-ils en oeuvre pour continuer d'accéder aux ressources et s'insérer aux plans résidentiel et professionnel ?

LES PAYS D'ACCUEIL DURCISSENT LEUR POSITION FACE À L'IMMIGRATION

Des législations de plus en plus strictes

Les contraintes que rencontrent les migrants ouest-africains dans les pays d'accueil se sont multipliées rendant plus difficile l'accès à l'emploi et au logement. La politique de fermeture des frontières engagée en Europe de l'Ouest au seuil des années 1970 ¹ combinée à toute une série de mesures restrictives prises plus récemment en matière de visa, de droit d'asile et d'accès à la nationalité a modifié et continue de marquer profondément les pratiques migratoires des populations africaines. Dans l'optique de Schengen, les politiques d'immigration des Etats de l'Union Européenne se fondent sur les mêmes principes : limiter les entrées, refouler ou expulser les clandestins, inciter les travailleurs à rentrer dans leur pays d'origine notamment par des aides financières au retour. De leur côté, les Etats-Unis ² maintiennent leur politique d'ouverture ce qui ne les empêchent pas cependant de renforcer leur lutte contre l'immigration clandestine.

Avant même l'application des dernières lois Pasqua (1994), les flux d'immigration vers la France ont diminué entre 1992 et 1994 (DPM du Ministère de l'Intérieur). En liaison avec la

¹ Voir de J. COSTA-LASCOUX, "Les politiques d'admission des étrangers dans plusieurs Etats européens", *REMI*, vol.2, n°1, septembre 1986, pp.179-204. Arrêt de l'immigration des nouveaux travailleurs entrant en application en 1973 en RFA, en 1974 en France et en Suisse. Dernières grandes vagues de régularisation en 1981 en France, en 1996 en Italie et en Espagne.

² Chaque année, le gouvernement américain accorde des visas aux parents des immigrés africains légaux et délivre également des visas touristiques de 3 mois.

détérioration des revenus et des conditions de logement des immigrés, les regroupements familiaux notamment se sont ralentis à compter de 1989³. Ces lois sur la maîtrise des flux migratoires restreignent encore sensiblement les droits des étrangers (droit d'asile, droit au regroupement familial) résidant en France ainsi que leurs possibilités de régularisation et rendent plus précaires les conditions de vie et de séjour des immigrés notamment par le renforcement des contrôles d'identité. Ces décrets qui associent lutte contre l'insécurité et immigration clandestine font basculer dans la clandestinité des catégories entières de populations immigrées.

En Italie aussi, l'immigration ouest-africaine s'est ralentie à la suite des mesures prises par le gouvernement. Contrairement à la France, ces mouvements sont récents, datant du début des années 1980. Ils concernent principalement les Sénégalais, Ghanéens, Nigériens et Capverdiens⁴. Ils se sont intensifiés après 1988, période où l'Allemagne comme la France ont rendu obligatoire le visa pour les Sénégalais et où l'Italie amorçait sa politique de régularisation. (O.Schmidt di Friedberg, 1993). La loi Martelli (1990) est en Italie, la première en son genre à aborder la question de l'immigration dans un pays qui, encore dans un passé proche, était occupé à gérer sa propre émigration. Si cette loi a permis de régulariser la situation de 250 000 personnes (irréguliers et clandestins), en revanche, elle a rendu cette démarche presque impossible pour ceux qui sont arrivés après juin 1990⁵. L'Italie a encore durci sa position prenant en 1995 un décret visant à élargir la procédure d'expulsion.

L'Espagne découvre au milieu des années 1980, dans le même temps, la notion de citoyenneté européenne⁶ et le statut de terre d'accueil pour les populations en provenance du Tiers-Monde rejetées des pays voisins⁷ après avoir été une zone de transit. Le gouvernement prend alors des premières dispositions législatives régissant le séjour et l'emploi des travailleurs étrangers sur son territoire. La Ley Organica de Extranjera (LOE du 1/7/85), qui s'inspire de l'esprit de Schengen, est une des plus inflexibles d'Europe, non seulement pour ce qui concerne l'obtention des visas mais surtout pour l'acquisition des permis de séjour et de travail. En dépit de programmes de régularisation (1986, 1991, 1996), la LOE rend paradoxalement encore plus difficile la régularisation des travailleurs non qualifiés. Pour obtenir un permis de travail (renouvelable tous les ans), l'étranger non-européen doit, en effet, décrocher un emploi qui ne doit intéresser aucun Européen inscrit au chômage dans un pays qui affiche précisément l'un des taux de chômage les plus élevés d'Europe. Le travailleur non-européen se retrouve donc rapidement en situation d'illégalité et ne peut trouver un emploi que dans l'économie souterraine⁸.

Au sein même du continent africain, les conditions de séjour des migrants se sont détériorées. Le contrôle a succédé au "laissez-faire" et on assiste à une mise en conformité de la pratique avec des textes constitutionnel et législatif qui, pendant longtemps, n'avaient pas été appliqués. Finie l'époque où le Ghana, la Côte-d'Ivoire recherchaient activement des manoeuvres agricoles voltaïques pour travailler dans les plantations de café, cacao. En réglementant l'immigration par une série de lois et arrêtés, le Ghana a provoqué le départ des immigrés illégaux et leur réorientation vers la Côte-d'Ivoire ou le Nigeria. L'instauration en Côte-d'Ivoire, à partir de 1991, d'une carte de séjour obligatoire pour les étrangers même citoyens de la CEDEAO, a incontestablement eu des effets sur le retour au pays

³ La procédure ne concernait plus que 345 personnes en 1992 pour 1013 en 1984 selon sources O.M.I.

⁴ Les ressortissants de l'Afrique méditerranéenne en situation régulière sont 173 213 en Italie (Données du Ministère de l'Intérieur au 31/12/1993) et représentent presque 14 % des étrangers (Union européenne exclue). Groupe majoritaire, les Sénégalais constituent 23 % des ressortissants de l'Afrique non-méditerranéenne.

⁵ Par décret, l'administration italienne a décidé de ne pas octroyer de permis de séjour pendant les quatre années qui ont suivi la promulgation de la loi Martelli. Les frontières italiennes sont officiellement fermées depuis 1990. Mais, deux nouvelles régularisations ont eu lieu en 1996.

⁶ L'Espagne entre comme membre de plein droit dans la Communauté économique européenne au 1er janvier 1986

⁷ En 1993, l'Espagne accueille plus de 85 000 ressortissants africains en situation régulière dont 18,3 % originaires d'Afrique noire. Les Gambiens, Cap-Verdiens et Sénégalais font partie des communautés ouest-africaines les plus importantes du pays et ont investi les secteurs du commerce et des services.

⁸ L'accès à l'économie souterraine est loin d'être réservée aux seuls étrangers : un Espagnol sur quatre travaillerait dans le secteur informel (L. BENTON 1990, 31) (*Invisible Factories. The informal Economy and Industrial Development in Spain*, Albany, State University of New York Press, 1990)

des immigrés africains et notamment des Burkinabè - communauté étrangère numériquement la plus importante (1,5 millions selon le RGPH de 1988) (R.Blion, 1992). De la même manière, l'*Alien's certificate* institué depuis 1973 par le gouvernement gambien devient 20 ans plus tard un document indispensable pour séjourner et travailler en Gambie et sa non-possession justifie à elle seule l'expulsion *manu-militari* de Guinéens et Sénégalais. Au Cameroun, si le visa était obligatoire depuis longtemps pour les ressortissants de la CEDEAO, en revanche, la caution de rapatriement a été mise en vigueur en 1985, date de la dissolution de l'OCAM. En 1993, le montant de la caution de rapatriement a flambé et les contrôles d'identité se sont intensifiés (C.O.Ba, 1995). Le Congo comme le Gabon ont également en 1995 augmenté le montant de la caution de rapatriement après avoir exigé des visas de sorties dégageant, par le biais de ces opérations, de nouvelles ressources fiscales. Plus au Sud encore, confronté aussi à des problèmes de chômage et percevant la présence étrangère croissante comme une menace grandissante pour le pays à peine sorti du régime d'apartheid, le gouvernement de Prétoria intensifie ses contrôles à l'intérieur de son territoire comme aux frontières, applique une politique ultra-restrictive en matière d'attribution de permis temporaires d'études, de travail et de séjour. Il étend la procédure de visa à un nombre de pays africains grandissants et soumet son obtention, comme celle des permis, au paiement de cautions de plus en plus prohibitives. Les permis de résidence permanente sont, quant à eux, systématiquement refusés dès que l'emploi peut être occupé par un Sud-africain qualifié (A.Bouillon, 1996). Amorcée au milieu des années 1970 (ivoirisation, zainisation, gabonisation des cadres), cette politique qui consiste à limiter l'accès des étrangers au travail salarié s'est généralisée sur l'ensemble du continent africain. Elle inclut à présent tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories socio-professionnelles alors qu'il y a deux décennies à peine, l'émigration s'était, pour partie, réalisée dans le cadre d'accords de main-d'oeuvre.

Des expulsions de plus en plus fréquentes

Les charters Pasqua, Cresson, le rapatriement au compte-gouttes des "sans papiers" regroupés dans l'Eglise Saint Bernard à Paris ou encore l'expulsion de plus de 800 Nigériens clandestins ayant enfreint la loi britannique en 1987 ou plus récemment (1996) le refoulement "musclé" d'une centaine d'immigrés africains installés à Melilla - enclave espagnole au Maroc - ont fait couler beaucoup d'encre bien que, sans commune mesure, en intensité, avec les expulsions orchestrées au Sud. Sur le continent africain tout entier, en effet, la procédure de refoulement s'est systématisée au cours de la dernière décennie traduisant outre le caractère inopérateur des conventions de libre circulation, l'incapacité des Etats à trouver une réponse autre que la chasse aux boucs émissaires par temps de crise (S.Bredeloup, 1995). En plusieurs temps, le Nigeria a expulsé près de trois millions de travailleurs en situation irrégulière provenant principalement des pays membres de la CDEAO. A compter de 1985, le Gabon, qui pendant longtemps avait fait appel à la main-d'oeuvre étrangère, a commencé à prendre des mesures dans le domaine de l'immigration, expulsant tour à tour des Equato-guinéens, des Nigériens, des Maliens, des Sénégalais, des Béninois, soit près de 20 000 étrangers africains. Dix ans plus tard, le gouvernement gabonais demandait aux immigrés clandestins de régulariser leur situation, appliquant de manière rigoureuse une loi datant de 1962. La lutte contre l'immigration clandestine est l'argument le plus souvent invoqué par les Etats pour justifier ces pratiques de choc quand ils n'accusent pas l'étranger de trafic illicite, d'ingérence politique, de prosélytisme religieux, de corruption ou de banditisme. Courant 1996, la Zambie, l'Angola organisaient des "*clean-up*", accusant des milliers de migrants africains de trafiquer les pierres précieuses sur leurs territoires, le Bénin justifiait l'expulsion de plusieurs centaines de ressortissants ouest-africains par la multiplication des agressions et vols à main armée et l'Afrique du Sud poursuivait sa lutte contre l'immigration illégale en refoulant des dizaine de milliers d'étrangers africains⁹.

⁹ Augmentation de 73 % des expulsions en un an (de 1994 à 1995) (A.Bouillon, 1996). Les rapatriements forcés d'immigrés "illégaux" concernent à 80 % des ressortissants mozambicains et se chiffraient à 90 526 en 1994 et 157 084 en 1995 (sources : SAIRR Survey 1995/96 & Rapport Annuel 1995 du Ministère Home Affairs).

Montée du nationalisme et recompositions identitaires

Si de manière générale, les populations des pays d'accueil vivent en bonne intelligence avec les communautés immigrées, les tensions sur le marché du travail, les problèmes sécuritaires et surtout la manière dont les gouvernements s'en emparent, les égarements de la quête d'une identité nationale menacent cette coexistence. En Afrique comme en Europe, les discours politiques relatifs à l'immigration évoluent et, par voie de conséquence, les dispositions réglementaires sont révisées, stigmatisant davantage l'étranger alors que la présence des immigrés reste stable ¹⁰ En Afrique, le passage au multipartisme a provoqué l'émergence de débats restés tabous sous le règne des partis uniques qui imposaient généralement le discours panafricain. C'est ainsi que le débat sur le vote des étrangers aux élections présidentielles de 1995 en Côte-d'Ivoire ¹¹ assignant sa place à l'hôte, à l'autre, n'a pu que rendre mal à l'aise les communautés étrangères et conduire à la redéfinition des rapports entre étrangers et Ivoiriens, entre Ivoiriens eux-mêmes.

La modification du paysage politique au sein du pays d'accueil, les poussées xénophobes, peuvent assurément provoquer des changements dans les comportements des migrants, dans la manière de se présenter à l'autre. C'est ainsi qu'à Marseille, structurés d'abord autour des "gens du fleuve Sénégal", Sénégalais, Maliens mais aussi Béninois, Ivoiriens, Zairois s'auto-désignent comme Noirs-Africains reprenant à leur compte ce phénotype et nouant entre eux des relations commerciales (D.Kone, 1995). Dans une Afrique du Sud plutôt hostile à l'arrivée des étrangers, Zairois, Sénégalais, Camerounais, Ivoiriens - ceux que les nationaux appellent les "amakwerekwere" ou "amagongo" ¹² - ont pleine conscience d'appartenir à une minorité culturelle francophone. Plus la distance culturelle les sépare des sud-africains, plus ils revendiquent cette identité communautaire, développant notamment multes initiatives culturelles (A.Bouillon, 1996). En Côte-d'Ivoire, les Sénégalais désignés et se désignant eux-mêmes sous le terme de "Gorgi" (Monsieur en Wolof) entendent bien contribuer directement à l'évaluation positive de cette catégorisation identitaire donnant l'image d'une communauté discrète, structurée et homogène alors même que leurs structures associatives connaissent de fortes turbulences (S.Brdeloup, 1996).

L'ATTITUDE AMBIGUË DES PAYS D'ORIGINE

Par ces temps troublés, bouc-émissaire de choix dans le pays d'accueil, le migrant doit aussi tenir compte des nouvelles fonctions que lui assignent son pays d'origine. Pour nombre d'Etats africains, le migrant est devenu à la fois un électeur et un entrepreneur potentiel. Les Guinéens vivant à l'extérieur de leur pays ont été écartés par le gouvernement des dernières élections législatives. Au Mali comme au Sénégal ou au Burkina Faso, en revanche, les ministères ou secrétariats d'Etat chargés des Emigrés ont tous été créés à la veille d'une élection présidentielle, devant servir de courroie de transmission avec les migrants pendant les campagnes politiques. Par la suite, ces structures ont été abandonnées ou réorganisées pour aboutir à la création d'organes ¹³ chargés de valoriser et de solliciter la contribution des émigrés au développement de leur pays. Depuis plusieurs années déjà, le Burkina Faso équilibre sa balance des paiements pour partie grâce à l'argent des émigrés. Pour l'année 1993, les transferts de fonds des Sénégalais de France vers leur pays d'origine

¹⁰ Avec plus de trois millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants pour une population totale de plus de 10 millions (RGPH 1988), la Côte-d'Ivoire est devenue le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Pourtant, cette présence étrangère n'est pas récente. On y relevait déjà 17 % d'étrangers en 1965. De surcroît, si entre les deux derniers recensements (1975-1988) la proportion d'étrangers a augmenté de 6 %, la part des nouveaux migrants dans cette population est en nette diminution. C'est le poids de la main-d'oeuvre immigrée dans l'économie nationale qui est en cause : en 1975, la population étrangère africaine (21 %) occupait 46 % des emplois et percevait plus de 26 % de la masse salariale (Ministère du Plan, 1976-80). La visibilité de l'étranger se serait accentuée à mesure que les Ivoiriens estimaient trop limitée l'efficacité de la politique d'ivoirisation. En France, la proportion des immigrés dans la population française est restée stable depuis 1975 (de l'ordre de 7 %).

¹¹ Non-ratification du projet de loi visant à accorder le vote aux non-nationaux ressortissants de la CDEAO.

¹² "Onomatopée brocardant leurs difficultés à s'exprimer dans les langues locales" (A.Bouillon, 1996).

¹³ Création en 1994 du Conseil des Maliens de l'extérieur et du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger et, en 1996, du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur

représentaient la moitié de l'aide publique française au Sénégal ¹⁴. Les pays d'émigration décrètent des journées nationales d'épargne, favorisent la création de Banques d'Habitat, instrument de captation d'épargne ou en facilitent l'accès aux migrants même en situation irrégulière ¹⁵.

Il y aurait un paradoxe certain entre le moindre soutien qu'accordent les gouvernements à leurs compatriotes en migration et l'intérêt grandissant qu'ils leur reconnaissent en liaison avec leurs capacités d'épargne, de réinvestissement. Contraint de procéder à de sévères restrictions budgétaires sous la pression des organisations de Bretton Woods, l'État sénégalais notamment a fermé sept ambassades et cinq consulats entre 1994 et 1995, rendant plus difficile la circulation et la protection des Sénégalais notamment sur le continent africain. Dans le même temps, conscient du rôle que pouvaient jouer, réinvesties localement, les fortunes accumulées par ses ressortissants sur le territoire américain, il ouvrait un consulat à New York. Les Etats comptent effectivement sur la manne financière que représentent les immigrés pour les seconder dans le financement des infrastructures et le développement des activités. 400 associations d'immigrés originaires de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) se sont notamment créées en France au cours des dix dernières années, se posant en véritables "acteurs du développement" ¹⁶, en partenaires à part entière des ONG et des Etats du Sud comme du Nord. En moins de 10 ans, les Sénégalais implantés aux Etats-Unis ont pu épargner suffisamment ¹⁷ pour transformer la physionomie de leurs villages d'origine dans le bassin arachidier et se poser en promoteurs immobiliers convaincants notamment à Dakar (S.M.Tall, 1996a). Mais en période de difficultés économiques accrues, les Etats assigneraient un nouveau rôle à leurs compatriotes émigrés, celui d'"acteur potentiel de relance des exportations" selon le vocabulaire en vigueur, envisageant de plus en plus sérieusement de s'appuyer sur eux pour pénétrer les marchés extérieurs, pour offrir des débouchés à leurs productions locales par le contrôle ou l'implication dans les circuits de distribution des pays d'accueil et pour développer le lobbying (Symposium sur les Sénégalais de l'extérieur, novembre 1994 ¹⁸). Dans ces conditions, le retour définitif des migrants au pays ne serait pas considéré par les gouvernements des pays d'origine comme la solution idéale même si, sous la pression des pays d'accueil, ils se sentent dans l'obligation de développer des politiques d'aide au retour ¹⁹.

Face à ces multiples contraintes grandissantes ici et là-bas, comment les migrants réaménagent-ils leurs comportements pour continuer d'accéder aux ressources ? S'ils n'ont pas attendu la précarisation de leurs conditions de vie pour organiser leur présence dans les pays d'accueil, préparer leur départ ou leur retour au pays, leur visibilité actuelle doublée d'une plus grande vulnérabilité ne rend pas toujours possible la mise en oeuvre de stratégies migratoires efficaces. Regrouper leurs forces devient parfois... au-dessus de leurs forces.

¹⁴ (soient 65 milliards de francs CFA), Etude citée dans "Ces immigrés, atouts du développement", Monde Diplomatique, décembre 1993.

¹⁵ Avant même la création du Conseil supérieur, la Direction des Sénégalais de l'extérieur a contribué à la mise en place de bureaux de la Banque de l'Habitat du Sénégal à New York mais aussi en Italie, en Espagne, sur le continent africain permettant à tout ressortissant sénégalais, même en situation irrégulière, de procéder au transfert de son épargne vers Dakar.

¹⁶ Titre du n° 1165 de mai 1993 de la revue Hommes & Migrations, extraits d'un colloque organisé par l'Institut Panos et 9 associations de développement, Evry, 13-14 juin 1992.

¹⁷ S.M.Tall explique comment en l'espace d'une année (1994), les Sénégalais de New York ont pu rapatrier au pays par le seul canal de Kara International Exchange - structure informelle de transfert - trois milliards de francs CFA (S.M.Tall, 1996).

¹⁸ "Il apparaît donc de manière claire que la conception d'émigré guide, d'émigré pourvoyeur de facilités d'hébergement et d'émigré animateur de cérémonies nationales, doit céder la place à la notion d'émigré agent économique, partenaire, personne ressource pour la création de richesses pour notre pays, à travers l'investissement et l'exportation", G.Ndiaye, Directeur des Etudes, de la Recherche et de la Prospective au CICES (Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal), communication faite dans le cadre du Symposium sur la politique de protection, de gestion et de promotion des Sénégalais de l'extérieur, 2-3 novembre 1994.

¹⁹ La mise en place par la France de dispositifs d'aides à la réinsertion dans le pays d'origine a eu un impact très faible : en l'espace de 5 ans, 1,8 % seulement de la population sénégalaise résidant en France a pu regagner son pays par ce canal (O.M.I.)

DES SYSTÈMES D'ACCUEIL EN PLEINE RECOMPOSITION

Depuis 20 à 30 ans, la migration africaine s'était structurée essentiellement autour de stratégies familiales. Par sa mobilité, le migrant devait permettre au groupe familial tout entier d'investir de nouveaux lieux, de nouvelles activités et d'assurer ainsi sa reproduction. Elevé au rang de stratégie collective d'accumulation de richesses, le financement de la migration se justifiait alors pleinement. Et grâce aux réseaux tissés, les migrants parvenaient, pour partie, à déjouer les obstacles mis en oeuvre par les Etats-nations. Les temps semblent avoir changé et les solidarités "obligées" atteindre leurs limites. D'abord, dans les pays d'origine, les familles restées au pays deviennent réticentes à l'idée de financer le billet d'avion, le faux-visa, la fausse carte d'identité de leurs enfants, candidats à l'émigration. Les aînés n'ont plus, comme par le passé, l'assurance que leurs cadets financeront en échange leur propre retraite. Au fur et à mesure que les migrants se sédentarisent dans le pays d'accueil et font venir femmes et enfants, le montant des transferts au pays diminue. De surcroît, les migrants ont pris l'initiative de réviser le mode de redistribution financière au sein de l'unité familiale restée au village, remettant en cause la suprématie des aînés, la reproduction même du système villageois. Regroupées ou non en associations, les immigrés contrôlent effectivement de plus en plus la réaffectation de leur épargne faisant appel à des intermédiaires extérieurs à la famille, le plus souvent des commerçants. C'est ainsi que de nouvelles professions émergent comme celle de "gérants de fortune" (S.M.Tall, 1996b ; M.Mboup, 1997). Ceux-là sont chargés de fournir la famille en biens de consommation ou encore de gérer les investissements immobiliers du migrant pendant son absence. L'accumulation économique réalisée en migration permet notamment à de jeunes *wolof* d'accéder rapidement à la propriété ainsi qu'au titre de chef de famille remettant en question le droit d'aînés (S.M.Tall, 1996b). Dans ces conditions, les patriarches incitent leurs enfants à autofinancer leur départ ou encore à faire pression sur les migrants déjà installés pour obtenir satisfaction. Enfin, les migrants qui ont choisi de rentrer au pays parce qu'ils étaient chômeurs dans le pays d'accueil ne peuvent plus toujours compter sur le soutien de leur communauté d'origine pour se réinsérer (R.Blion, 1996b).

Dans les pays d'accueil ou de transit, les signes d'essoufflement des systèmes d'entraide sont encore plus visibles. Les migrants, déjà installés, contribuent, notamment, de plus en plus rarement, au financement du voyage de leurs "frères". Ils sélectionnent les candidats, éprouvent leurs motivations. Plutôt que d'adresser à un frère installé au village l'argent du titre de transport qui pourrait être utilisé par d'autres et à d'autres fins, des Sénégalais installés en Afrique centrale font parvenir une partie du montant à un correspondant résidant à Abidjan en qui ils ont pleinement confiance. Par cette procédure qui a valeur d'initiation, ils entendent tester la détermination et la débrouillardise de leurs cadets qui doivent se rendre à mi-chemin par leurs propres moyens (C.O.Ba, 1995). En Italie, l'arrivée des tous premiers migrants burkinabè avait été organisée, le plus souvent par leurs patrons italiens rencontrés en Côte-d'Ivoire qui souhaitaient conserver leurs employés, une fois de retour au pays. Devenus têtes de réseau, dans un premier temps, ces boy-cuisiniers ou menuisiers ont financé le voyage de leurs frères, cousins. Mais largement sollicités depuis 1990, ils opèrent, à présent, une aide sélective en fonction du degré d'intensité des liens qui les unissent aux demandeurs, privilégiant la parentèle proche au détriment de la famille élargie (R.Blion, 1996a). Profitant de l'affaiblissement des systèmes traditionnels d'entraide, des commerçants proposent un service comparable mais payant. Ils prêtent aux candidats à l'émigration l'argent nécessaire à l'acquisition de travellers checks - caution indispensable pour gagner certains pays européens - qu'ils récupèrent avec intérêt, par le biais d'intermédiaires, une fois la frontière passée. D'autres intermédiaires encore - passeurs ou cokers - intercèdent auprès des instances administratives ou des compagnies de transport pour aider les migrants à poursuivre leur chemin.

Les systèmes d'accueil qui structuraient les communautés immigrées se délitent aussi. C'est ainsi que les *suudu* (en pulaar) ou *xompe xoore* (en soninke), ces centres d'accueil et de contrôle social²⁰, produits exclusifs de la migration regroupant les ressortissants du même village qui ont

²⁰ Cette forme d'organisation sociale rappelle les "chambrées" décrites par M.Agulhon dans les années 1800-1850 en France et qui désignaient à l'origine les chambres louées collectivement par des travailleurs migrants français ou fermiers installés en Provence, à Toulon.

joué un rôle déterminant dans l'insertion des populations de la vallée du fleuve Sénégal à Dakar puis à l'étranger pendant plusieurs décennies, sont en voie de disparition. Implantés en Côte-d'Ivoire depuis deux décennies, des Sénégalais qui jouaient le rôle de correspondants locaux pour des communautés villageoises originaires de la région de Podor, ne sont plus en mesure de proposer hébergement et travail à leurs jeunes compatriotes, eux-mêmes ayant renvoyé au pays femme et enfants et s'appêtant à rentrer définitivement (S.Bredeloup, 1992). Au Cameroun, où actuellement les Sénégalais transitent plus qu'ils ne s'installent, les *suudu* sont dans un état de délabrement avancé. La literie a disparu des chambrées et pour être héberger convenablement comme pour s'alimenter, les nouveaux migrants ne peuvent compter sur leurs compatriotes installés à moins d'entretenir avec ceux-là des liens étroits de parenté ou d'amitié (C.O.Ba, 1995). Le *tuuse*, système par lequel les émigrés cotisaient pour la préparation des repas qui étaient pris en commun, a également été abandonné et le retour accéléré au pays des femmes sénégalaises qui prenaient en charge la cuisine ne suffit pas à expliquer ce changement " *Le maintien d'un cadre minimal pour accueillir ses co-villageois en transit procède moins d'un réel souci de les héberger que de la volonté des migrants déjà installés de dissuader ceux qui seraient tentés d'habiter avec eux* " (C.O.Ba, 1995 : 38). A la chambrée ont succédé les chambres individuelles. Le même phénomène est perceptible en Italie (M.Mboup, 1997) bien qu'il recouvre pourtant d'autres réalités. Les immigrés sénégalais, pour l'essentiel *wolof*, étaient regroupés dans des appartements communautaires avec, à leur tête, un responsable qui assumait outre des fonctions de régulateur, celle d'intermédiaire, récupérant les cotisations des uns et des autres pour payer le loyer, l'électricité, se chargeant des relations avec les voisins, les propriétaires et distribuant les tâches ménagères au sein du groupe. Les locataires des *casa* partageaient également leur repas prenant en charge à tour de rôle la cuisine. Par leur mobilité extrême du fait de leur activité commerciale, ils ont pu éviter, un temps, le surnombre. A présent, convertis dans le salariat pour la majeure partie d'entre eux, sous la pression des nouvelles législations, ils se conforment à des horaires réguliers et similaires. Dans ces conditions, la partition des activités tel qu'elle était organisée dans les *casa* n'est plus compatible avec leur statut de travailleur salarié. Ils sont donc conduits à prendre en charge individuellement leur hébergement et, par conséquent, ne sont plus en mesure d'épargner autant, de maximiser autant leurs ressources.

L'assistance en cascade initiée par les membres de la communauté burkinabè donne aussi quelques signes de faiblesse (R.Blion, 1992). En Côte-d'Ivoire, bien que plus de deux-tiers des migrants burkinabè nouvellement installés s'appuient encore sur un parent proche pour trouver un emploi et un logement, le passage de relais entre générations s'opère difficilement. Des chefs de la communauté installés à Abidjan et chargés de l'accueil des migrants, tentent de faire repartir sitôt arrivés leurs compatriotes vers les zones rurales ou les villes de l'intérieur, estimant l'accès au travail impossible dans la capitale ivoirienne (R.Blion, 1995). Débordés, les aînés sollicitent plus rapidement que par le passé le soutien de leurs cadets. Ces derniers, à peine installés, n'en ont pas les moyens et se défont alors sur leurs aînés, mettant en avant leurs propres difficultés à vivre en migration, parfois à survivre. Ces conduites sont bien le signe d'une faillite des systèmes d'entraide et de réciprocité et traduisent le processus d'individualisation à l'oeuvre.

Si les solidarités familiales ou villageoises ne semblent plus à elles-seules permettre l'installation, la reproduction des communautés immigrées, qu'en est-il des solidarités religieuses ? Si l'identification à la confrérie mouride permet aux commerçants sénégalais de s'organiser en entité structurée capable dans un pays étranger d'entrer en concurrence avec d'autres dans l'accès aux ressources, à l'espace urbain et de transcender les prescriptions inter-étatiques, l'assignation religieuse semble devenue inefficace chez les *tijanes*²¹ du Cameroun notamment. Depuis 1990, le nombre des membres du cercle des *almuube tijanes* a régressé considérablement. Préoccupés essentiellement par des problèmes de survie, les jeunes générations adeptes de la confrérie *tijane*

²¹ L'instrumentalisation du référent religieux par les migrants est une pratique vieille comme le monde qui ne doit pas se lire seulement à l'aune de la crise contemporaine mais qui s'opère dès qu'il y a tension. Ainsi, au Zaïre comme au Congo, au sein de la communauté ouest-africaine immigrée, des luttes intestines ont opposé les partisans de l'islam confrérique aux réformateurs wahhabites puis au sein de la *Tijaniya*, les Omariens aux Gounassiens dans les années soixante. Ces différends religieux trahissaient de fait un malaise sérieux entre les générations (Manchuelle, 1987). Pour échapper à l'emprise de leurs aînés ou encore pour les rappeler à leurs obligations de solidarité, les cadets - migrants de deuxième génération, issus parfois de mariages mixtes - critiquèrent leur pratique de l'islam soufi.

n'ont pas les moyens de faire fonctionner leurs structures d'encadrement traversées de surcroît par des courants se réclamant de marabouts différents. De passage, en situation instable, ils s'attendent avant tout à être soutenus et non à soutenir les membres de leur communauté. Si bien que les cotisations perçues en 1995 permettaient à peine d'entretenir un local ; en représailles, les aînés ont refusé que puissent y être héberger les nouveaux arrivés (C.O.Ba, 1995). En revanche, toujours au Cameroun, le *dahira* mouride rassemble de plus en plus d'adeptes depuis que, dérogeant à son rôle premier - celui de lieu de réunion -, il propose, de surcroît, assistance aux plus démunis ainsi que le gîte et le couvert. Cette offre aurait d'ailleurs conduit à un engouement suspect rapidement contrôlé par la confrérie prosélyte. Les *dahira* continuent de représenter un point d'attache important pour les Mourides dispersés à l'étranger dont les rapports verticaux entre *cheikh ettaalibe* (disciples) structurent avec efficacité autant les unités domestiques que les relations de travail et s'adaptent aux nouvelles conditions économiques et politiques. En Europe, bien que les conditions de séjour des migrants se soient aussi détériorées, les *dahira* se refusent à prêter assistance matérielle à leurs adeptes estimant ce rôle dévolu aux associations ou confédérations laïques. Cependant, les responsables de la confrérie ont pris conscience des limites des *dahira* dans leur forme traditionnelle, de la déstructuration qui les guettaient et de la nécessité qu'il y avait à réactiver le lien communautaire dans ce nouveau contexte migratoire (M.Mboup, 1997). Leur force économique réside effectivement dans la confiance communautaire, ce ressort où se conjugue le sens de la dette et le sens de la face (Guillon, Ma Mung, 1988). Dans cette optique, des maisons de la culture mouride sont en construction autant en Italie qu'en Espagne ou aux Etats-Unis devant servir de rempart contre l'individualisme et la déviance.

Quand les solidarités traditionnelles ne parviennent plus à jouer totalement le rôle de filet de sécurité, quand elles ne sont plus en mesure de faciliter l'insertion des nouvelles générations de migrants compte tenu de leur flux croissant, des réseaux plus ouverts se développent, en remplacement ou en parallèle, fondés notamment sur la nationalité, le voisinage, ou l'activité professionnelle. Au Cameroun comme au Mali - pays devenus lieux de transit pour les Sénégalais - des associations de ressortissants émigrés créées sur le registre de l'identité nationale s'attachent à prendre en charge les éléments considérés comme déviants (prostituées, malades du sida, drogués). Mais compte tenu de la faiblesse de leurs moyens, leurs actions demeurent exceptionnelles, leurs fonctions de régulation éphémères, peu efficaces. Au Mali, l'emprisonnement de Sénégalais de passage ayant voyagé sans titre de transport entre Bamako et Kayes a entaché l'image des Sénégalais installés et incité la communauté émigrée à réagir collectivement. L'une des deux principales associations de la place a pris alors l'initiative de créer un centre d'accueil à la gare ferroviaire de Bamako, chargé de soutenir financièrement les compatriotes malades ou épuisés en transit, de retour d'Algérie, de Côte-d'Ivoire, du Togo ou du Burkina Faso. Au Cameroun comme en Zambie, les associations sénégalaises s'efforcent de régler les démêlés de leurs ressortissants avec la justice, en Espagne, elles se mobilisent contre le racisme, la discrimination. Mais ces associations ou fédérations sont aussi fragilisées par les dissensions qui les traversent et ont tendance à se transformer en instruments de valorisation pour quelques-uns. En Côte-d'Ivoire, depuis la modification du code électoral, parce qu'elle ne fait plus partie des enjeux politiques ivoiriens, la communauté sénégalaise ne se sent plus dans l'obligation d'être perçue, visibilisée comme une catégorie homogène. Cette situation a conduit tout récemment à l'éclatement des structures associatives, à la montée en puissance des conflits comme si le multipartisme ivoirien combiné à la possibilité de jouer dans un futur proche un rôle moteur au sein du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur avaient contribué à l'émergence de nouveaux leaders associatifs. Les Sénégalais réorganisent donc leur présence en Côte-d'Ivoire, remplaçant leurs responsables anciennement cooptés par le PDCI (pendant longtemps Parti Unique en Côte-d'Ivoire) par des cadets élus. Si certains formulent leurs aspirations sous couvert du filtre communautaire en s'investissant dans une multitude d'associations à caractère ethnique, villageois, religieux, sportif ou politique, d'autres développent à l'envi des stratégies individuelles dans l'espoir de conquérir une parcelle de pouvoir au Sénégal ou encore avec l'idée de pérenniser leur situation de migrant, de minorité intermédiaire en Côte-d'Ivoire (S.Bredeloup, 1996). Au Mali également, des scissions se sont opérées en 1992 au sein de la communauté sénégalaise, au lendemain des élections présidentielles, révélant les mêmes problèmes et aboutissant aux mêmes recompositions. Les anciens regroupés autour de l'ex-consul honoraire ont été remis en question par la jeune génération soutenue par l'Ambassade. En Italie, les associations burkinabè sont également en crise ; une fois leur situation régularisée, les travailleurs immigrés se désintéresseraient du mouvement associatif (O.Schmidt di Frieberg, 1995) occupés à construire un capital social personnel.

Il n'existe pas à proprement parler une communauté mais des communautés ; autant de communautés que de stratégies nécessaires à leur reproduction. La dégradation des conditions de vie entraînant une diminution des ressources communautaires traditionnelles, les migrants qui avaient commencé à développer un faisceau complexe d'alliances, à multiplier les relations inter-individuelles, à expérimenter de nouveaux rapprochements avec d'autres communautés immigrées ou avec la société d'accueil, sont conduits à systématiser ces pratiques. Ces relations peuvent être objectivées par l'argent et s'initier dans des rapports économiques (D.Kone, 1995, M.Mboup, 1996). Pour poursuivre son itinéraire migratoire, pour trouver un emploi, des populations partageant un temps le même espace procèdent notamment à l'entremêlement de leurs réseaux d'information. Des filières mises en oeuvre par des Sénégalais afin de poursuivre leurs chemins vers l'Europe, l'Amérique du Nord ou encore l'Afrique orientale deviennent accessibles aux autres communautés immigrées installées en Côte-d'Ivoire ainsi qu'aux Ivoiriens (R.Blion & S.Bredeloup, 1994).

Si la réappropriation par les populations migrantes de configurations communautaires aux contours fluctuants leur permet tantôt d'intégrer les réseaux, tantôt de s'en extraire, il arrive aussi qu'elles n'aient plus les moyens de développer de telles stratégies ni d'accumuler un capital relationnel même individuel. Sans attaches familiales ou amicales fortes à mobiliser ou encore n'ayant pas su profiter de leurs relations pour sortir de la pauvreté, du sous-emploi, elles se retrouvent en situation non pas d'individualisation mais bien d'exclusion²². Ces populations instables, "flottantes" sur lesquelles les communautés d'origine ne peuvent plus exercer de contrôle parce que n'apportant pas non plus, en réciprocité, un soutien, s'engagent dans des voies incertaines, risquées, illicites. Au Cameroun, au Nigeria, au Bénin, au Mali, au Maroc, en Côte-d'Ivoire, en Afrique du Sud, en Italie, en Espagne, nombre de Sénégalais survivent à coup d'expédients, en marge des communautés d'origine et remettant parfois d'ailleurs en question par leur attitude déviante (drogue, mendicité, vagabondage, délinquance, prostitution) la présence de ces communautés à l'étranger. Ceux que l'on appelait "aventuriers" hier sont à présent de plus en plus nombreux subissant d'ailleurs l'aventure plutôt que la désirant. En situation de détresse et ne pouvant plus compter sur les formes anciennes de solidarité, paradoxalement, ils parviennent parfois à retenir l'attention de leur gouvernement. C'est ainsi que 230 Sénégalais en "panne" à Yaoundé ou Douala qui n'avaient ni les moyens de poursuivre leur route vers le Gabon, ni de rentrer au pays, ni enfin d'asseoir leur position au Cameroun en toute légalité ont été rapatriés "volontairement" par leur gouvernement en 1995 alors que le pays d'accueil ne les avait pas expulsés. Signalons que cet événement est à mettre en relation avec la suppression du consulat du Sénégal au Cameroun, instance chargée de délivrer ou de renouveler les cartes d'identité : les finances de l'Etat sénégalais ne lui permettent plus d'être représenté officiellement dans tous les pays où vivent et travaillent ses ressortissants.

LA MOBILITE ERIGEE EN STRATEGIE

Les différentes sanctions prises à l'encontre des migrants en liaison avec la crise économique - interdiction de travailler, de résider, expulsions, emprisonnements - combinées à l'essoufflement des systèmes d'entraide, ont amené les migrants à accroître leur mobilité. La mobilité doit être entendue ici à la fois dans sa dimension spatiale, sociale et temporelle. Les migrants multiplient les étapes migratoires, diversifient leurs activités ou leurs statuts et fonctionnent sur plusieurs espaces-temps.

Une circulation accrue

A l'exception de ceux qui se sont sédentarisés sous la pression des réglementations, la majorité des ressortissants ouest-africains intègrent, en effet, aujourd'hui dans leurs parcours migratoires des étapes plus nombreuses et, par conséquent, plus courtes que par le passé. De la même manière qu'ils expérimentent d'autres types de solidarités et multiplient les relations inter-individuelles, ils explorent de nouveaux sites. Au cours de son symposium en Décembre 1994, la

²² L'individualisation est entendue au sens d'un processus dynamique par lequel l'individu/acteur a une emprise sur les pratiques qu'il décline et non comme le produit de l'individu isolé par le biais de l'exclusion. (voir travaux de A.Marie et al. sur l'individualisation dans les villes africaines).

Direction des Sénégalais de l'Extérieur recensait une trentaine de pays accueillant des Sénégalais, travailleurs et étudiants.

Les réorientations migratoires comme l'accélération des retours qu'on peut repérer sur et en dehors du continent africain sont les manifestations les plus évidentes de cette circulation accrue. D'anciens pôles d'émigration comme l'Italie et l'Espagne sont devenus des pays d'immigration accueillant de plus en plus de ressortissants ouest-africains. A l'inverse, des pays d'accueil comme le Nigeria, le Ghana se sont transformés progressivement en pôles d'émigration alors que d'autres comme le Cameroun, le Congo devenaient des lieux de transit, des portes d'entrée pour le Gabon, la France ou l'Italie (C.O.Ba, 1995). La notion de transit recouvre en effet plusieurs réalités : ce peut-être une étape prévue sur un itinéraire plus long au cours de laquelle le migrant a l'intention d'accroître ses revenus, ce peut être aussi une destination souhaitée que le migrant transforme rétrospectivement en escale provisoire parce qu'il n'a pu y réussir son insertion économique. Plus nombreux encore sont les pays à connaître des configurations migratoires évoluant au gré des revers économiques, des dispositions réglementaires ou des mouvements frontaliers, guérillas. C'est ainsi que le Sénégal se révèle en 1997 davantage un pays exportateur de main-d'oeuvre qu'une terre d'accueil (Lalou & Ndiaye & Ndione, 1996 ; Bocquier & Traore, 1996).

Les retours vers les pays d'origine, qu'on peut interpréter comme une réaction au contexte macro-économique des années 1990 ou comme la traduction de l'émergence d'un nouveau système migratoire, se sont aussi accélérés ces dernières années. Le retour des Burkinabè de Côte-d'Ivoire en est l'illustration la plus significative (Blion, 1992, 1995 ; Piche & Ouedraogo & Marcoux, 1996). Au Burkina, ces retours prennent des formes plurielles : retour catastrophe de chômeurs, de femmes de migrants, réinstallation dans des régions rurales de migrants décidés à rentabiliser des activités agricoles, installation dans des centres urbains pour y développer une activité artisanale ou commerciale, confiage des enfants pour qu'ils puissent suivre à des coûts plus accessibles qu'en migration leur scolarité (Blion, 1992). L'intensification de ces mouvements de retour est beaucoup plus marquée chez les femmes que chez les hommes et correspondrait principalement au retour des épouses de migrants (Piche et alii, 1995). De la même manière, des recherches qualitatives montrent que les Sénégalais mettent à l'abri leurs épouses quand ils doivent user de la circulation comme une nécessité pour survivre. Développée depuis déjà longtemps par les trafiquants de diamants (S.Bredeloup, 1995), cette tactique tend à se généraliser chez les commerçants. C'est ainsi que depuis quelques années, on assiste au retour des Sénégalaises du Cameroun ²³ (C.O.Ba, 1995). Concurrencés largement par les entrepreneurs Bamileke, les commerçants de la vallée du fleuve Sénégal installés à Yaounde et Douala projettent de poursuivre leur route vers le Gabon et n'envisagent pas d'effectuer ce voyage risqué en compagnie de leurs épouses ²⁴ De Côte-d'Ivoire, le repli des femmes de migrants sénégalais a été engagé depuis plus longtemps encore. Pour asseoir leur situation financière, les hommes développent une extrême mobilité, parcourant autant les villes ivoiriennes de l'intérieur que d'autres contrées plus lointaines à la recherche de recettes commerciales appréciables. Dans ces conditions, ils préfèrent circuler seuls (S.Bredeloup, 1992).

Des activités et des statuts diversifiés

Les nouvelles réglementations ont nettement influencé les conditions de travail des migrants. Pour nombre de ressortissants ouest-africains, le séjour en Italie fut d'abord saisonnier : ils gagnaient la péninsule au printemps et repartaient à l'automne, quand la saison agricole était terminée ou quand les plages vidées de touristes ne permettaient plus aux vendeurs ambulants de conclure leurs affaires. L'obligation de visa - mesure qui a succédé à la promulgation de la loi Martelli pour les ressortissants des pays caractérisés par une forte émigration - a considérablement limité ces mouvements bien qu'un temps, furent enregistrées parallèlement des entrées par contournement (acquisition illégale d'un passeport et d'une nationalité pour laquelle l'Italie n'avait pas encore imposé de visa). Ceux qui ont pu régulariser leur situation se sont installés dans des emplois salariés (industrie et services) dans le

²³ Estimées à 300 au milieu des années 1980 et à 100 en 1993 (C.O.Ba, 1995).

²⁴ D'après l'Ambassade du Sénégal au Cameroun, 67 Sénégalais auraient trouvé la mort en 1993 en voulant traverser clandestinement, à bord de bateaux, la frontière Cameroun-Gabon (C.O.Ba, 1995).

Nord industriel, dans les provinces de Bergame, Brescia et de Vicence. Le transfert des travailleurs en situation régulière du Sud au Nord s'est opéré entre 1989 et 1991, dans une conjoncture favorable. La petite industrie était alors à la recherche d'une main-d'oeuvre bon marché non spécialisée et, de leur côté, les immigrés nouvellement régularisés étaient prêts à travailler. Mais très vite, cette demande a été saturée et le flux Sud-Nord vient de s'achever (O.Schmidt di Frieberg, 1995). Une fois le visa et la carte de séjour obtenus, une partie de ces travailleurs salariés se sont à nouveau lancés partiellement ou totalement dans le commerce qu'ils considèrent comme plus souple et plus rémunérateur que l'industrie. Les uns réactivent les réseaux mourides transnationaux, les autres développent des circuits parallèles pour écouler les produits de l'économie souterraine italienne (contrefaçon Vuitton, Gucci, Lacoste, Rolex) (Mboup, 1997).

Toutefois, ces migrants qui ont opté volontairement ou "à reculons" pour l'activité commerciale sont confrontés à une concurrence accrue. Non seulement, leurs compatriotes investissent le même créneau par manque d'imagination ou d'opportunité, mais les populations autochtones qui avaient délaissé le commerce de détail, jugé trop peu rémunérateur, s'y engouffrent en cette période de récession économique. C'est ainsi qu'à Grenade, en Espagne, un conflit a éclaté en 1987 opposant des Sénégalais, en situation irrégulière pour la majorité d'entre eux, à des commerçants espagnols nouvellement installés dans la Carrera de la Virgen, artère très commerçante de la ville (Suarez-Navaz, 1995). Au Cameroun également, les autochtones s'implantent dans le commerce de détail jusqu'alors occupé par les immigrés (C.O.Ba, 1995).

Quand cette concurrence s'exacerbe, les Sénégalais démarchent de nouveaux secteurs d'activité et envisagent une collaboration avec les populations autochtones ou d'autres immigrés. En Italie, tout récemment, les commerçants sénégalais suivent des formations professionnelles qu'ils avaient jusque là ignorées, dans l'espoir de nouer des contacts avec des entrepreneurs italiens et de développer en partenariat du commerce import/export entre l'Italie et le Sénégal dans l'optique d'un retour au pays (Mboup, 1997). A Marseille, des entreprises à capitaux mixtes maghrébino-noirs africains ont vu le jour traduisant les capacités d'adaptation de ces populations (D.Kone, 1995).

Les grossistes sénégalais renforcent leur position depuis qu'ils parviennent à cumuler les statuts de commerçants et de migrants internationaux. La capitale ivoirienne notamment est devenue une plate-forme de redistribution à partir de laquelle ils revendent sur le continent africain (Nigeria, Togo, Zaïre, Congo, Centre Afrique, Afrique du Sud) des marchandises qu'ils partent chercher aux Etats-Unis, en Europe (Italie, Espagne) ou encore à Hong Kong avec un visa de tourisme. Toujours à partir de la Côte-d'Ivoire, ces commerçants au long cours soutiennent financièrement de jeunes compatriotes, les aidant à "passer" et à s'installer en Italie, aux Etats-Unis, en Espagne. Ensuite, par leur intermédiaire, ils peuvent aussi bien écouler leurs marchandises sur place qu'en superviser l'exportation. Ils mettent ainsi en oeuvre toute leur énergie à scruter les variations des taux de change, les différentiels de prix entre les pays, les raretés réciproques des marchandises ; leur structure transnationale et leur puissance financière leur donnant les moyens de s'affranchir à la fois des frontières et des réglementations. Aussi, contrairement à leurs frères débutants à qui ils délèguent la redistribution des marchandises, ces "hommes de l'ombre" échappent en grande partie à l'hostilité de la société d'accueil.

Dans la situation économique actuelle, les hommes ne s'opposent plus aussi fermement que par le passé à l'idée que leurs épouses travaillent ; même sur le continent africain, ils y voient un moyen d'alléger leurs propres charges (Ba & Bredeloup, 1996). En France, de jeunes africaines célibataires, qui n'avaient jusque là d'autres opportunités que le ménage ou la garde d'enfants ouvrent des salons de coiffure (D.Kone, 1995). Aux Etats-Unis, les "Fatou remplacent les Modou à Harlem" titrait la presse en 1992. Les premières femmes sénégalaises à migrer à New York accompagnaient leurs époux ; il s'agissait de Wolof appartenant à la confrérie mouride. Elles ouvraient des "cantines" servant le *ceb bu cën* - le plat national à leurs compatriotes. A présent, des femmes célibataires ou divorcées s'installent à New York pour y travailler durablement. Leur travail ne dépend plus de celui de leurs compatriotes ; elles ont développé leurs propres bases économiques. Elles peuvent même les concurrencer en exerçant le commerce ambulancier dans un premier temps mais diversifient rapidement leurs activités, investissant le secteur de la restauration, de la coiffure afro, du commerce de gros en matériel électronique (V.Ebin, 1995). Cette autonomie d'un genre nouveau peut se lire à la lumière du mouridisme et de sa capacité à légitimer des changements importants tels que l'évolution des relations

de genre en son sein. Si les hommes se revendiquent disciples de Cheikh Amadou Bamba, fondateur de la confrérie, ces femmes immigrées se sont également trouvées un chef spirituel en la personne de Mame Diarra Bouso, la propre mère de Cheikh Amadou Bamba jouant sur l'ambivalence de ses qualités pour justifier leurs propres comportements. *"Like the women, the saint represents the good mother. The women are earning money to care for their families yet like the saint, the women may be seen as bad wives. They are no longer following their husbands."* (V.Ebin, 1995 : 115). Bien évidemment, la migration féminine active est autant à relier au processus généralisé d'individualisation et d'émancipation qu'aux difficultés économiques actuelles que traversent les pays africains. Au Burkina Faso également, les migrations internationales féminines ont augmenté et se sont diversifiées (Piche and alii, 1996). On assisterait à un double mouvement, difficile à saisir sur la seule base des recensements, à la fois au retour au pays des femmes ayant accompagné ou rejoint leur mari en migration et au départ vers la Côte-d'Ivoire de jeunes femmes intégrant des secteurs économiques peu touchés par la crise comme le commerce.

Les femmes ayant rejoint ou accompagné leurs maris en migration participeraient moins activement à la promotion féminine que leurs soeurs ayant émigré seules ou étant restées au pays. Autrement dit, plus que la migration, c'est bien le contact avec le milieu exogène qui peut remettre en question les rapports de genre. A moins qu'elles aient eu la possibilité d'épargner largement en migration ou de conforter une activité professionnelle, les femmes nouvellement rentrées d'un autre pays africain deviennent de plus en plus dépendantes des sources de revenus masculins (Ba & Bredeloup, 1996). En revanche, leurs soeurs restées au pays, femmes de cultivateurs, citadines ou même femmes de migrants semblent davantage impliquées dans les activités économiques, dans l'éducation de leurs enfants voire dans la gestion du patrimoine immobilier familial (S.M.Tall, 1996b). Considérées de plus en plus comme des actrices potentielles du développement, elles sont contactées par des bailleurs de fonds ou encore des ONG relais. Elles sont sollicitées pour initier de larges groupements féminins devenant des interlocutrices respectées pour la réalisation de projets artisanaux ou agricoles.

CONCLUSION

Loin de prendre les allures d'un mouvement brownien, les formes migratoires contemporaines ne peuvent cependant être lues à la lumière des schémas traditionnels qui statuaient sur une migration par étapes successives du milieu rural vers les métropoles urbaines, du Sud vers le Nord. Sous la pression cumulée de la crise économique et des législations mais aussi en liaison avec les processus de mondialisation et d'individualisation, les migrants ouest-africains développent des stratégies diversifiées aux apparences parfois contradictoires pour continuer d'accéder aux ressources ou pour les accroître. Les uns se sédentarisent alors que d'autres érigent la mobilité en stratégie. Des migrants structurés en réseau côtoient des aventuriers sans pour autant qu'on puisse en conclure que les aventuriers auraient jeté les bases de la construction des réseaux qui constitueraient aujourd'hui la seule forme migratoire active. En période d'essoufflement et de transformation des réseaux de solidarité, certains itinéraires migratoires contemporains au sein desquels, les femmes occuperaient une place importante, prennent à nouveau la forme d'une aventure individuelle. D'autre part, les migrants ne font pas toujours escale au sud avant de gagner le nord ; ils peuvent à l'inverse revenir au sud après un passage au nord ou encore s'engager à l'est (pays du Golfe) selon les opportunités ou enfin, sans jamais quitter le sud, multiplier les expériences et les étapes migratoires dans un ou plusieurs pays du continent africain. De surcroît, le Nord ne se limite pas aux anciennes puissances coloniales, il déborde sur le continent nord-américain et le Sud s'étire jusqu'en Afrique du Sud. Travailler dans l'industrie ou les services n'empêchent pas certains migrants ouest-africains de s'investir en sus dans le commerce. Toutes ces formes migratoires se télescopent et la même personne peut passer d'une logique à l'autre voire développer plusieurs logiques à la fois pour dégager des revenus plus importants.

Références bibliographiques

BA (C.O.), 1995 - "Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais au Cameroun", *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest : 31-44.

BA (C.O.) & BREDELOUP (S.), 1996. "Migrations interafricaines des femmes de la vallée du Sénégal", (à paraître dans un ouvrage collectif ORSTOM/Karthala).

BLION (R.), 1996a. - "De la Côte-d'Ivoire à l'Italie. Pratiques migratoires des Burkinabè et logiques d'états", *Studi Emigrazione* 121 : 47-69.

BLION (R.), 1996b. - "Espaces d'intégration ou de repli : les villes dans les stratégies migratoires des Burkinabè", Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, 3-6 décembre 1996.

BLION (R.), 1995. - "Les Burkinabè de Côte-d'Ivoire entre "intégration" et circulation migratoire", *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest : 81-93.

BLION (R.), 1992. - "Retour au pays des Burkinabè de Côte-d'Ivoire", *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre : 28-31.

BLION (R.), BREDELOUP (S.), 1994 - La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et Sénégalais, GIDIS-CI, 19 p.

BOCQUIER (P.), TRAORE (S.), 1996. "Les nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest", Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, 3-6 décembre 1996.

BOUILLON (A.), 1996a. - "La nouvelle migration africaine en Afrique du Sud. Immigrants d'Afrique occidentale et centrale à Johannesburg", Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, 3-6 décembre 1996.

BOUILLON (A.), 1996b. - *Les "Amagongogo". Immigrants africains francophones en Afrique du Sud*. Rapport de recherche IFAS et ORSTOM, PARIS/JOHANNESBURG, 175 P.

BREDELOUP (S.), 1996. - "Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire face aux redéfinitions de l'ivoirité", *Studi Emigrazione*, n° 121, avril, 17 p.

BREDELOUP (S.), 1995. - "Tableau synoptique des expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995)", *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest : 117-121.

BREDELOUP (S.), 1992. - "Itinéraires africains de migrants sénégalais", *Hommes et Migrations*, 1160, décembre : 16-22.

EBIN (V.), 1996. - "Negotiations and Appropriations : Senegalese Migrants Stake Their Claim To New York City", Communication au colloque "Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines", Dakar, 3-6 décembre 1996.

EBIN (V.), 1995. - "Women'Saints and Strategies : the Expanding Role of Senegalese Women in International Trade", *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest : 113-115.

EBIN (V.), 1993 - "Les commerçants mourides à Marseille et à New York. Regards sur les stratégies d'implantation", in E.Grégoire, P.Labazée (ed). *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM.

EBIN (V.), 1992 - "A la recherche de nouveaux "poissons". Stratégies commerciales mourides par temps de crise", *Politique Africaine*, 45, mars.

LALOU (R.), 1996. - "Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise", in J.Vallin ed., *Crise économique, ajustements structurels et comportements démographiques*, CEPED.

LALOU (R.), NDIAYE (M.), NDIONE (B.), 1996. - "Permanence et changements des migrations internationales au Sénégal, une étude exploratoire", Communication au colloque "Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines", Dakar, 3-6 décembre 1996, 24 p.

MBOUP (M.), 1993.- "Les immigrés sénégalais d'Italie face au marché de l'emploi. Un dilemme : commerce ambulante ou embauche ?", Mémoire IUED, Genève, juillet.

MBOUP (M.), 1997. - *Enjeux socio-économiques des migrations Sud-Nord pour les zones de départ : le cas des Sénégalais d'Italie originaires de la région de Louga*, Mémoire de diplôme de recherche, IUED, Genève.

PICHE (V.), OUEDRAOGO (D.), MARCOUX (R.), 1996. - "Les migrations internationales au Burkina Faso : les années 90 viendraient-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale ?", Communication au colloque "Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines", Dakar, 3-6 décembre 1996, : 12 p.

RICCA (S.), 1991. - *Migrations internationales en Afrique. Aspects légaux et administratifs*, Paris, Harmattan et OIT : 280 p.

SCHMIDT DI FRIEBERG (O.), 1995. - "Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie", *Mondes en Développement*, Tome 23, 91 : 67-80.

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1993. - "L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais", *Etudes Internationales*, vol. XXIV, 1, mars : 127-137.

SUAREZ-NAVAZ (L.), 1995. - "Les Sénégalais en Andalousie", *Mondes en Développement*, Tome 23, 91 : 55-65.

SHARON, STANTON, RUSSEL and al., 1990. - *International migrations and development in sub-Saharan Africa*, Washington DC, The World Bank (vol.1 : 168 p., vol 2. : 156 p.)

TALL (S.M.), 1995. - "Les investissements immobiliers des migrants internationaux à Dakar", *REMI*, 1.

TALL (S.M.), 1996. - "Kara International Exchange : un nouvel instrument financier pour les courtiers mourides de l'axe Dakar-New York", Colloque APAD 5, 8 juin 1996, Université de Hohenheim, le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies.

Bredeloup Sylvie. (1997).

Migrations et recompositions des sociétés
ouest-africaines dans les années 90.

In : Atelier ménages et crise : communications
: 2ème tome.

Paris (FRA) ; Marseille : ORSTOM ; CEDERS, 14
p. multigr.

Ménages et Crise : Atelier, Marseille (FRA),
1997/03/24-26.